

PROCES VERBAL DU JURY DE CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE

Construction d'une salle de sports à Raimbeaucourt Mission de maîtrise d'œuvre – Jury de concours

Examen des candidatures - 12 mai 2023

Etaient présents les membres à voix délibératives suivants :

Commune

- Président : Alain Mension
- Membres :
 - o Geneviève Leclercq
 - o Régis Sallez
 - o Bernard Tricot
 - o Marie-Louise Lemaire
 - o Salvatore Bellu (absent excusé, idem que son suppléant M. Langelin)
 - o Cédric Sticker

Professionnels

- Olivier Werner – architecte – architecte consultant de la MIQCP
- Christophe Grandjacques – architecte urbaniste – CAUE
- Antoine Allard – Ordre des architectes (Agence Tandem +)
- Cyril Turbant – Ordre des architectes

Monsieur Salvatore Bellu était absent, excusé.

Assistaient à la réunion Mme Marie-Laure Duquesnoy et M. Lucas Saelen, Verdi Conseil Nord de France, en qualité d'AMO, pour présenter leur analyse technique.

Les données du projet sont rappelées :

Ces dernières années, la ville mène une politique très forte sur le regroupement et le renforcement de l'offre d'équipements avec des réalisations comme la construction du lieu multi-accueil Louise et Jean Delattre Blondeau, la réhabilitation de l'école primaire Jules Ferry, l'aménagement d'un cabinet médical ou la création de jardins familiaux.

La commune possède une salle de sports située place Clemenceau dans le centre bourg qui est très dégradée et dont la réhabilitation ne serait pas pertinente au vu des contraintes économiques et géographiques du site.

C'est donc à travers ces différentes démarches de développement des équipements que la commune de Raimbeaucourt lance un projet pour la **construction d'une nouvelle salle de sport.**

Cette salle de sport sera construite en **face de l'espace multi-accueil achevé en 2022**, à proximité de l'école maternelle Suzanne Lanoy et du restaurant scolaire avec le renforcement ou la création de liaisons douces entre ses différents équipements.

La salle de sport accueillera les activités suivantes :

- Basketball niveau départemental
- Gymnastique niveau départemental
- Tir à l'arc niveau régional et national

Elle accueillera aussi les établissements scolaires et accueils de loisirs de la ville ainsi que des événements ponctuels (Foire, salons, etc)

Le budget prévisionnel des travaux est estimé à **3.300.000 € HT**.

Les critères du règlement de consultation sont rappelés :

Critère n°1 :

Composition de l'équipe dédiée & compétences mobilisées

Ce critère sera apprécié sur la base de la présentation de l'équipe dédiée :

- Cohérence de l'équipe proposée à l'objet du projet : qualifications et spécialisations mobilisées dans les domaines de compétences sollicités par l'acheteur.
- Adéquation des moyens humains – techniques et financiers du candidat à l'objet à l'importance du projet

Critère n°2 :

Qualité des références présentées pour des opérations de nature et d'ampleur similaires

Ce critère sera apprécié sur la base des références produites par le candidat :

- Cohérence des références présentées.

L'assistance à Maîtrise d'ouvrage présente son rapport.

Date et heure limite de réception des plis : 27/04/2023 à 12h00

45 plis ont été reçus et analysés.

1 équipe a déposé deux fois son dossier.

Les candidatures recevables sont réparties en 3 groupes :

GROUPE 1 :

N°	Architecte mandataire	Qualité des références	Composition de l'équipe dédiée et compétences mobilisées
GROUPE 1			
<u>1</u>	<u>ATRIUM ARCHITECTES - 59 - DOUAI</u>	A	A
<u>2</u>	<u>TANK ARCHITECTES (59) LILLE</u>	A	A
<u>13</u>	<u>Ateliers o-s architectes 75010 Paris</u>	A	A
<u>15</u>	<u>Atelier MA 59 LILLE</u>	A	A
<u>16</u>	<u>AVANTPROPOS SA/59 LILLE</u>	A	A
<u>17</u>	<u>ATELIER ACONCEPT Evry-Courcouronnes (91)</u>	A	A
<u>21</u>	<u>MV2 Architectes NORD (59) Lille</u>	A	A
<u>24</u>	<u>Paul Le Quernec Strasbourg (67)</u>	A	A
<u>26</u>	<u>Bureau Face B / Nord (59) / Lille</u>	A	A
<u>27</u>	<u>LAMOUR-ARCHITECTURE - 02 - LAON</u>	A	A
<u>29</u>	<u>SITES & ARCHITECTURES-62- ARRAS</u>	A	A
<u>31</u>	<u>Robert BERNARD-SIMONET 45 rue de Fécamp 75012 PARIS</u>	A	A
<u>32</u>	<u>ANAA ARCHITECTES</u>	A	A
<u>36</u>	<u>BplusB Architectures 59 Lille</u>	A	A
<u>38</u>	<u>IN SITU ARCHITECTES - 59 - ROUBAIX</u>	A	A

<u>41</u>	<u>OLGGA ARCHITECTES</u> <u>LILLE, 59</u>	<u>A</u>	<u>A</u>
<u>43</u>	<u>SAKARIBA - 59 VALENCIENNES</u>	<u>A</u>	<u>A</u>

GROUPE 2 :

N°	Architecte mandataire	Qualité des références	Composition de l'équipe dédiée et compétences mobilisées
GROUPE 2			
5	LEMOAL LEMOAL ARCHITECTURE ET TERRITOIRES Ile-de-France Paris (75)	B	A
7	JINKAU, NORD (59), VILLENEUVE D'ASCQ	B	A
8	AALILLE - (59) - Villeneuve d'ascq	B	A
9	AKLA ARCHITECTES PARIS 75	B	A
11	ATELIER 2A+ 8 rue des réservoirs 78000 Versailles	B	A
12	POLYNOME Architectes - 59 - LILLE Siège : 62 - CALAIS	B	A
14	TRACE Architectes 59 HEM	B	A
22	de Alzua+ 59000 Lille	B	A
25	ATELIER AMELIE FONTAINE - Nord (59) - Grand-Fayt	B	A
33	SMD ARCHITECTURE 59-ROUBAIX	B	A
35	blaq ARCHITECTURES	B	A
37	TGMP Architectes & Associés - 128 Rue Nationale - 59000 LILLE	B	A

44	ATW 233 rue des Molettes, ZAC du Chevalement 59286 ROOST-WARENDIN	B	A
----	---	----------	----------

GRUPE 3 :

<u>N°</u>	<u>Architecte mandataire</u>	<u>Qualité des références</u>	<u>Composition de l'équipe dédiée et compétences mobilisées</u>
GRUPE 3			
<u>3</u>	<u>RELIEF architecture - Tourcoing 59</u>	C	A
<u>4</u>	<u>PIXL ARCHITECTES (Nord / LILLE)</u>	C	A
<u>6</u>	<u>Les Murs Ont des plumes Architectes - 59 - Valenciennes</u>	C	A
<u>10</u>	<u>Daum architectes , Nord, 59000 Lille</u>	C	A
<u>18</u>	<u>DSA-Damien SURROCA Architectes (59) LILLE</u>	C	A
<u>23</u>	<u>Morphoz2.0 Architectes, Nord, Valenciennes</u>	B	C
<u>30</u>	<u>Béal & Blanckaert (59) - Lille</u>	C	A
<u>34</u>	<u>PLATO 18d rue du Pont de l'Abbaye 59520 Marquette-lez-Lille (59-Nord)</u>	C	A
<u>39</u>	<u>ATELIER 981 59 LILLE</u>	C	A
<u>45</u>	<u>SAREA ALAIN SARFATI</u>	B	C

4 plis sont jugés irrecevables :

Pli n°19 : Architecte et OPC identiques

Pli n°20 : Architecte et OPC identiques

Pli n°28 : Architecte et OPC identiques – Non-conformité administrative

Pli n°40 et 42 (doublon) : Architecte et OPC identiques

Ces plis ont été réintégrés au vote a posteriori. Cf. échanges de la séance

Résumé des échanges

VERDI présente le contexte de la mission, les modalités du règlement de consultation et les critères d'évaluation des groupements.

M. Allard questionne la volonté de séparer l'OPC et l'architecte en rappelant qu'une séparation entre OPC et architecte peuvent éventuellement être réalisée après la phase candidature.

Points essentiels du projet décrits par le maire de Raimbeaucourt : Prise en compte des caractéristiques du sol (Aléa forts retrait des argiles) - Intégration et connexion avec les équipements environnants et dans le cadre de l'OAP – Bâtiment évolutif.

VERDI présente l'ensemble des candidatures.

M. Grandjacques rappelle que le site sera à l'entrée de ville et qu'il faut pouvoir se projeter sur l'intégration de la salle dans son environnement. Pour l'un des groupements, les références ne correspondent pas à un équipement sportif mais sont intéressantes du point de vue de l'intégration dans le contexte, l'environnement.

Attention, la manière de formuler l'exigence du RC « Le responsable de la mission OPC devra être une personne différente de l'architecte en charge du projet. » peut-être sujette à interprétation. Des groupements ont été jugés irrecevables car la compétence architecte et OPC était représentée par la même entreprise.

Le jury propose de réintégrer les candidatures mentionnées comme irrecevables dans le vote global.

Le jury insiste sur l'importance de la luminosité dans le gymnase. Deux grandes contraintes du site sont sa pente et son exposition à l'ensoleillement Est-Ouest, qui devront être prise en compte par le groupement.

Chaque candidature (avec ses références correspondantes) est ensuite analysée par l'ensemble de jury.

Il est procédé au vote, chaque membre à voix délibérative exprimant individuellement les candidats de son choix par main levée :

1^{er} tour de vote

- N°1 : 1 voix
- N°2 : 4 voix
- N°5 : 2 voix
- N°6 : 1 voix
- N°7 : 3 voix
- N°8 : 2 voix
- N°11 : 1 voix
- N°13 : 3 voix
- N° 14 : 4 voix
- N°15 : 4 voix
- N°16 : 3 voix
- N°17 : 1 voix
- N°18 : 3 voix
- N°34 : 2 voix
- N°35 : 1 voix
- N°36 : 2 voix
- N°39 : 5 voix
- N°40 : 4 voix
- N°43 : 4 voix

Les autres groupements n'ont bénéficié d'aucune voix.

Pour le 2^{ème} tour, le jury choisit de retenir les groupements ayant retenu 4 voix ou plus.

2^{ème} tour de vote

- N°2 : 5 voix
- N°14 : 2 voix
- N°15 : 1 voix
- N°21 : 2 voix
- N°25 : 9 voix
- N°26 : 8 voix
- N°29 : 1 voix
- N°39 : 4 voix
- N°40 : 4 voix
- N° 41 : 1 voix
- N°43 : 3 voix

Les 3 groupements retenus pour déposer une offre sont :

- **N°2 : Tank**
- **N°25 : Atelier Amélie Fontaine**
- **N°26 : Bureau Face B**

Un vote est organisé pour départager le 4^{ème} groupement (suppléant)

- N°39 : 8 voix
- N°40 : 2 voix

Le 4^{ème} groupement retenu comme suppléant est :

- **N°39 : Atelier 9.81**

Signatures

Président : Alain Mension



Geneviève Leclercq



Régis Sallez



Bernard Tricot



Marie-Louise Lemaire



Salvatore Bellu (absent excusé, idem que son suppléant M. Langelin)

Cédric Sticker



Olivier Werner – architecte – architecte consultant de la MIQCP



Christophe Grandjacques – architecte urbaniste – CAUE



Antoine Allard – Ordre des architectes (Agence Tandem +)



Cyril Turbant – Ordre des architectes

